

Nouvelles aides financières pour la restructuration du vignoble

Le Plan Collectif de Restructuration (PCR) du Vignoble Sud-ouest vient d'être mis en place. Il est géré par un Comité* dédié et permet aux viticulteurs d'obtenir un montant d'aide garanti pendant 3 ans (2013-2015), avec des avances.

Les dossiers d'engagement en PCR et demande d'aide à la plantation campagne 2012/2013 sont disponibles et doivent être déposés avant le **30 juin 2013** dans un « **dossier unique** » auprès de la structure locale de référence, à savoir pour le Gers : **Union des Associations pour la**

Restructuration du Vignoble Gersois – Tel : 05 62 09 91 98 – mail : uarvg@wanadoo.fr

Si vous désirez obtenir les aides dans le cadre du plan collectif mais ne démarrerez vos plantations qu'en 2014 ou 2015 : vous devez malgré tout constituer le dossier dès cette année.

** Comité de gestion du plan collectif de restructuration du bassin viticole Sud-Ouest - Tél. : 06.32.26.43.96, Bât. CACG – BP 92123 ; 31 321 Castanet-Tolosan.*